



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 13 janvier 2020

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination des coûts de celles-ci

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les communes neuchâteloises se doivent d'adapter leur plan d'aménagement local au nouveau droit et l'ensemble de la procédure liée à cette révision doit être finalisée d'ici au 31 décembre 2023. Cette révision sera réalisée en cinq phases principales, à savoir :

1. Séance de démarrage avec les services de l'Etat pour définir les objectifs, évaluer l'ampleur de la révision et fixer les bases de la pré-étude.
2. Elaboration d'une pré-étude pour effectuer un diagnostic, inventorier les problèmes à traiter, définir les études à conduire, fixer des délais et estimer les coûts.
3. 2^{ème} séance avec les services de l'Etat pour déterminer un projet de territoire et effectuer une analyse de faisabilité.
4. Travaux de révision du plan d'aménagement local à proprement dit avec l'établissement de tous les plans et règlements qui s'y rapportent (le dossier doit être transmis au Service cantonal de l'aménagement du territoire d'ici fin 2021).
5. Procédure d'adoption du nouveau plan d'aménagement local par le Conseil général et le Conseil d'Etat, délai référendaire, enquête publique, traitement des oppositions, etc.

La révision d'un plan d'aménagement local est un travail d'importance qui déterminera l'évolution de notre commune pour ces quinze prochaines années. Aussi, une Commission consultative ad hoc du Conseil général a été nommée le 4 octobre 2018 et a été associée à ces travaux dès le départ.

Dans un premier temps, les membres de cette Commission ont été conviés à participer à des ateliers de travail les 4 décembre et 19 décembre 2018 dans le but de définir les objectifs de la révision, fixer les bases de la pré-étude et préparer la séance de démarrage avec les services de l'Etat qui s'est déroulée le 9 janvier 2019.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination des coûts de celles-ci

Fort des considérants formulés par les différents services de l'Etat suite à la séance de démarrage et sur la base des résultats des deux ateliers de la Commission, un projet de rapport de pré-étude a été élaboré.

Ce rapport a été discuté, amendé, complété et validé par la Commission de révision du PAL lors d'une séance en plénum le 9 mai 2019.

Une fois mis en forme et finalisé, le rapport de la pré-étude relative à la révision du PAL de Lignières a été transmis le 5 juillet 2019, comme le prévoit la procédure, à l'examen des services de l'Etat.

Le 13 décembre 2019, nous avons reçu la synthèse des préavis des différents services de l'Etat consultés. Il ressort que des adaptations et des compléments doivent être apportés à la pré-étude et que les coûts des études à réaliser dans le cadre de cette révision doivent être définis de manière plus précise.

Les travaux qui ont été menés jusqu'à ce jour ont pu être exécutés dans le cadre de la compétence financière du Conseil communal (CHF 20'000.-). Or, compte tenu des compléments et des précisions demandés, nous nous voyons dès lors dans l'obligation de solliciter une demande de crédit d'engagement pour finaliser la pré-étude de la révision du PAL, l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination précise des coûts de celles-ci.

La commune de Lignières ne possédant pas de service technique à proprement parler, il a été décidé de s'appuyer sur deux bureaux spécialisés pour le pilotage des études qui seront nécessaires de réaliser dans le cadre de cette révision, à savoir :

1. Un bureau spécialisé en aménagement du territoire et en urbanisme.
2. Un bureau d'ingénieurs pour les études techniques.

Ces deux bureaux effectueront eux-mêmes de manière coordonnée une grande partie des études et il sera également fait appel à des mandataires spécialisés pour certaines études spécifiques (inventaire nature ou plan communal des énergies, par exemple), mais sous leur expertise.

Le détail du crédit d'engagement sollicité aujourd'hui se présente comme suit :

• Travaux déjà réalisés jusqu'à ce jour	CHF	19'565.- TTC
• Adaptations et compléments nécessaires pour finaliser la pré-étude	CHF	5'000.- TTC
• Inventaire et estimation des coûts des études liées à l'aménagement du territoire	CHF	5'000.- TTC
• Inventaire et estimation des coûts des études techniques	CHF	10'000.- TTC
• Divers, imprévus et pour arrondir	CHF	435.- TTC

Montant total de la demande de crédit

CHF 40'000.- TTC

Au niveau du calendrier, l'objectif est d'être en mesure de soumettre une demande de crédit d'engagement au Conseil général lors de sa séance du 25 juin 2020 pour la globalité des études qui seront nécessaires, afin que celles-ci puissent être lancées dans le courant de l'automne 2020.

La volonté du Conseil communal est de dresser un état des lieux complet des travaux à entreprendre, car celui-ci n'entend pas solliciter des demandes de crédits par saucissonnage.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination des coûts de celles-ci

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et ainsi nous permettre d'asseoir des bases solides pour ce vaste chantier d'études.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Fabrice Bonjour

Annexe : - 1 projet d'arrêté